



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 DECEMBRE 2023

2023 / 05 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 5 Décembre 2023*

Date d'Affichage : *Mardi 5 Décembre 2023*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, CARAGUEL Fabienne.

### Etaient absents représentés :

ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
ESTRABAUD Josiane par ARMERO Séverine  
ASSÉMAT Clothilde par FABRE Olivier  
MARTY-MARINONE Evelyne par MAUREL Agnès  
CASTAGNÉ Chantal par ALBERT Corine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
ESTRABAUD Guy par PUECH Benoît  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par BANCAL Philippe

**OBJET : Produits irrécouvrables.**

**Le conseil Municipal,**

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le Service de Gestion Comptable de CASTRES (SGC), à la Ville de Mazamet concernant les exercices de 2017 à 2023 du budget principal de la Commune,

Considérant les états récapitulatifs détaillant l'ensemble des titres n'ayant pu être encaissés malgré la mise en œuvre de toutes les mesures de recouvrement obligatoires,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 06 décembre 2023,

**DECIDE après en avoir délibéré,**

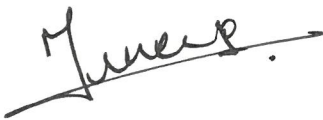
- **D'accepter** d'inscrire en admission en non-valeur la somme de **10 801,13 €uros** et d'imputer cette somme à l'article 6541 « *Admissions en non-valeur* » du budget principal de la Commune conformément au tableau ci-après exposé :

<b>Libellé</b>	<b>Nbre de pièces</b>	<b>Montants</b>	
Autres produits de gestion courante	14 Pièces pour	951,96 €	<b>10 801,13 €</b>
Autres produits de prestations de service	25 Pièces pour	392,23 €	
Autres produits exceptionnels	1 Pièces pour	322,66 €	
Cantine	276 Pièces pour	7 564,72 €	
Creche Garderie	5 Pièces pour	337,98 €	
Ordre de reversement"	3 Pièces pour	134,58 €	
Divers	3 Pièces pour	297,00 €	
Redevance Assainissement	2 Pièces pour	800,00 €	

***La délibération est adoptée à l'unanimité,***

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Séverine ARMERO



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*